

## COMMISSION PERMANENTE DU 17 DÉCEMBRE 2025

& &

### PRESENTS : (28)

**Monsieur Cyril MELCHIOR - Monsieur Serge Eric HOAREAU - Madame Laurence MONDON - Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLÉ - Madame Béatrice SIGISMEAU - Monsieur Rémy LAGOURGUE - Madame Sophie ARZAL - Madame Augustine ROMANO - Monsieur Eric FERRERE - Madame Camille CLAIN - Monsieur Gilles HUBERT - Madame Thérèse Marie Noélyne FERDE - Monsieur Philippe POTIN - Monsieur Dominique GONTHIER - Madame Jeanne HOARAU - Monsieur Jean François HOAREAU - Madame Fabiola LAGOURDE - Monsieur Jean-Yves LANGENIER - Madame Inelda LEVENEUR - Monsieur Pascal MANGUÉ - Madame Monique ORPHÉ - Monsieur Jean Louis PAJANIAYE - Madame Sidoleine PAPAYA - Monsieur Jean-François PAYET - Monsieur Bruno ROBERT - Madame Louise SIMBAYE - Monsieur René SOTACA - Madame Eglantine VICTORINE.**

### ABSENCES AVEC PROCURATION : (3)

**Monsieur Jeannick ATCHAPA donne procuration à Madame Sidoleine PAPAYA  
Monsieur Aurélien CENTON donne procuration à Madame Jeanne HOARAU  
Madame Sabrina TIONOHOUÉ donne procuration à Monsieur Philippe POTIN**

### ABSENCES SANS PROCURATION ET EXCUSES : (1)

**Madame Adèle ODON**

### ABSENCES : (5)

**Madame Flora AUGUSTINE ETCHEVERRY  
Monsieur Bruno DOMEN  
Madame Brigitte ADAME  
Monsieur Jean François NATIVEL  
Madame Valérie RIVIERE**

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025**

**CP-2025-DEC-368**

**OBJET : Communication du rapport social  
unique pour l'année 2024**

## **LA COMMISSION PERMANENTE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

**VU** l'avis du comité social territorial en date du 08 décembre 2025,

**VU** le rapport présenté,

**VU** l'avis de la Commission des Affaires Générales, Financières, Institutionnelles et de la Cohésion Territoriale en date du 10 décembre 2025,

**Sur** proposition des services,

**Après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité ,**

## **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE :** La commission permanente prend acte de la présentation du rapport social unique 2024.

*Certifié exécutoire compte tenu de la  
réception en Préfecture le 30 décembre  
2025 et de la publication sur le site du  
Département le 30 décembre 2025.*

**Le Président du Conseil Départemental**

**Cyrille MELCHIOR**



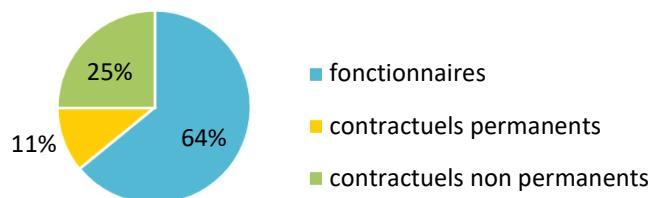
## DEPARTEMENT DE LA REUNION

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Réunion.

**Effectifs**

→ **5 945 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > **3 811** fonctionnaires
- > **647** contractuels permanents
- > **1 487** contractuels non permanents



→ **22 % des contractuels permanents en CDI**

→ **7 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

→ **Précisions emplois non permanents**

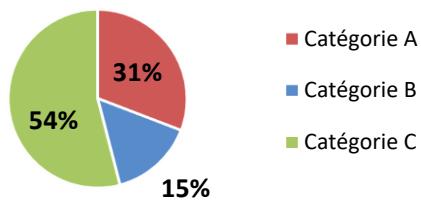
- ⇒ 35 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 3 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

**Caractéristiques des agents permanents**

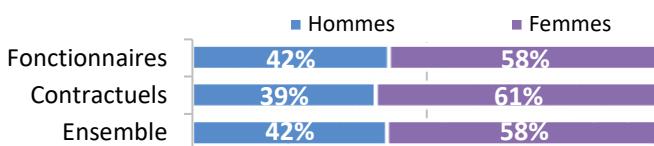
→ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	36%	34%	36%
Technique	41%	27%	39%
Culturelle	1%	2%	1%
Sportive	0%		0%
Médico-sociale	22%	37%	24%
Police			
Incendie			
Animation	0%	1%	0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

→ **Répartition des agents par catégorie**



→ **Répartition par genre et par statut**

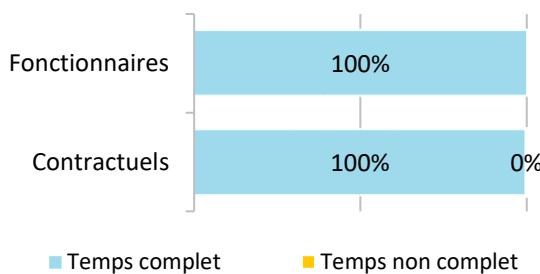


→ **Les principaux cadres d'emplois**

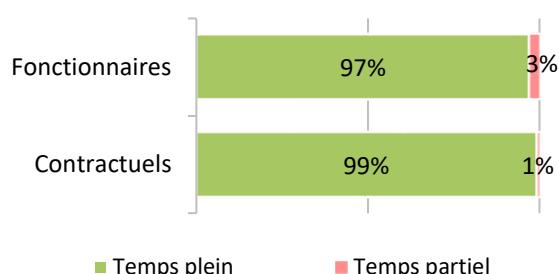
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	20%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	18%
Assistants socio-éducatifs	16%
Adjoints techniques	14%
Rédacteurs	10%

## — Temps de travail des agents permanents

### ► Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ► La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	0%	0%

### ► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

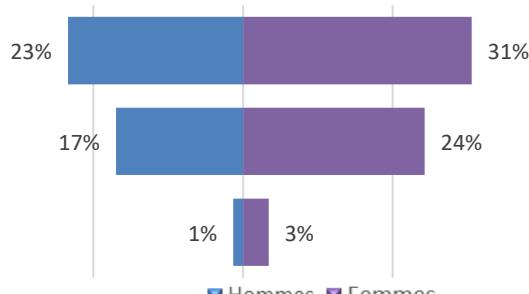
1% des hommes à temps partiel  
4% des femmes à temps partiel

## — Pyramide des âges

### ► En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

Âge moyen* des agents permanents		de 50 ans et +
Fonctionnaires	51,33	
Contractuels permanents	39,86	
Ensemble des permanents		de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		de - de 30 ans
Contractuels non permanents		51,58

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## — Équivalent temps plein rémunéré

### ► 6 019,80 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 3 796,33 fonctionnaires
- > 724,73 contractuels permanents
- > 1 498,74 contractuels non permanents

10 956 036 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	1375,08...
Catégorie B	671,33...
Catégorie C	2474,65 ETPR

## — Positions particulières

- > 3 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 14 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 2 agents en congés parental
- > 71 agents en disponibilité

- > 243 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 13 agents détachés au sein de la collectivité
- > 43 agents détachés dans une autre structure
- > 14 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

- En 2024, 222 arrivées d'agents permanents et 350 départs

99 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
4 586 agents	4 458 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↘ -1,2%
Contractuels	↘ -11,2%
Ensemble	↘ -2,8%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	34%
Départ à la retraite	31%
Mise en disponibilité	8%
Mutation	6%
Fin de détachement	6%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	36%
Arrivées de contractuels	33%
Voie de mutation	14%
Voie de détachement	9%
Réintégration et retour	7%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

- 36 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel n'ayant pas été nommés

- 16 lauréats d'un examen professionnel n'ayant pas été nommés

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 135 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 64,4 % femmes  
dont 54,8 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

- 52 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	31	1
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	1	1
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	2	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	2	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

14 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	44%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	33%
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	6%

## Budget et rémunérations

### ► Les charges de personnel représentent 34,1 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	1 099 194 094 €	Charges de personnel*	374 803 803 €	→	Soit 34,1 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	203 511 330 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	14 972 776 €	
IFSE :	14 680 951 €	57 400 908 €
CIA :	256 266 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	235 333 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	1 663 872 €	
Supplément familial de traitement :	1 056 334 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	2 518 228 €	

### ► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	71 157 €	48 804 €	48 507 €	34 550 €	39 338 €	23 429 €
Technique	76 299 €	51 551 €	49 694 €	37 727 €	40 000 €	23 963 €
Culturelle	69 546 €	47 288 €	50 550 €	31 117 €	38 748 €	27 082 €
Sportive			51 510 €			
Médico-sociale	56 978 €	39 139 €	46 254 €	37 929 €	s	
Police						
Incendie						
Animation			43 395 €	33 830 €	37 863 €	26 529 €
Toutes filières	61 780 €	41 639 €	48 472 €	35 573 €	39 747 €	23 849 €

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

### ► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 7,36 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	8,07%
Contractuels sur emplois permanents	2,10%
Ensemble	7,36%

- ⇒ Aucune information concernant la mise en place du RIFSEEP
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 9645,23 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

## Absences

► En moyenne, 41,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 13,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,13%	2,54%	3,90%	0,14%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	11,46%	3,77%	10,34%	0,39%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	11,89%	4,73%	10,85%	0,43%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 44,4 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

► 200 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 3,4 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 60 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 306 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 37 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 97 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 63 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 99 205 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Prévention et risques professionnels

### ASSISTANTS DE PRÉVENTION

45 assistants de prévention désignés dans la collectivité

### FORMATION

2747 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 9 595 €

Coût par jour de formation : 3 €

### DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 5 446 910 €

### DOCUMENT DE PRÉVENTION

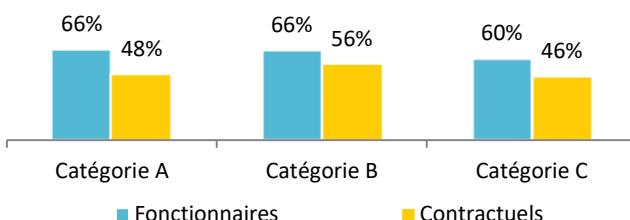
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

## Formation

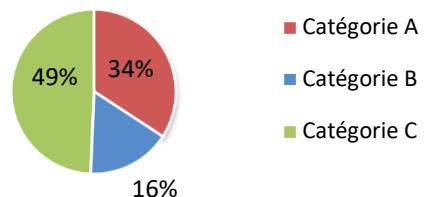
► En 2024, 60,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



► 14 240 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
► > 3,2 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	69 %
Coût de la formation des apprentis	3 %
Frais de déplacement	0 %
Autres organismes	27 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	42%
Autres organismes	40%
Interne à la collectivité	19%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

► La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
<b>Montant global des participations</b>	<b>348 118 €</b>	<b>77 556 €</b>
<b>Montant moyen par bénéficiaire</b>	<b>229 €</b>	<b>117 €</b>

► L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

► Jours de grève

386 jours de grève recensés en 2024

► Comité Social Territorial

3 réunions en 2024 dans la collectivité  
3 réunions de la F3SCT

► Commissions Administratives Paritaires

► 4 réunions en 2024 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

1 réunion en 2024 dans la collectivité

## — Précisions méthodologiques —

### ► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

#### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### ► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraits du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2025

Version 1